

École Secondaire - Abbaye de Flône

Chaussée Romaine, 2

4540 Amay



*Madame, Monsieur,*

*Dans le cadre de la formation optionnelle et du cours « d'Enquêtes Visites et Séminaires », nous proposons à nos élèves de quatrième dans la filière « techniques sociales » de vivre une journée auprès d'un professionnel du secteur social.*

*Cette journée d'observation a pour but de :*

- ⇒ *aider le jeune dans son orientation en lui permettant de découvrir un milieu professionnel dans lequel il pourrait travailler plus tard.*
- ⇒ *permettre de prendre un premier contact avec le monde du travail.*
- ⇒ *récolter des informations, des documents et des témoignages afin de rédiger un rapport d'observation écrit sur un métier.*
- ⇒ *confronter l'élève aux réalités du monde professionnel en se rendant compte des exigences et des contraintes de certaines professions.*
- ⇒ *confirmer une orientation d'études.*

*Ce temps d'observation se déroulera durant toute la journée du **jeudi 23 avril 2026**.*

*Cette courte période est un moment très important pour nos élèves. Nous osons espérer que vous accorderez un accueil favorable à cette demande.*

*Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.*

*Le professeur responsable : M-V. Bernard et la direction P-Y Helmus.*

***Ci-joint, vous trouverez une convention de stage à compléter et à signer par les différentes parties :***

- ⇒ *Directeur d'établissement scolaire*
- ⇒ *tuteur de stage*
- ⇒ *le parent ou tuteur légal de l'élève*
- ⇒ *l'élève*

***Ce document doit être imprimé en 3 exemplaires et chaque partie doit en recevoir une copie, c'est-à-dire :***

- ⇒ *l'élève*
- ⇒ *le tuteur de stage*
- ⇒ *le professeur d'E.V.S. (le maître de stage)*

# Convention-type pour les Stages d'observation et d'initiation (type 1)



***Cours : Enquêtes, Visites et Séminaires - 4<sup>ème</sup> Enseignement  
technique « Techniques Sociales »***



*Nom :*

*Prénom :*

*Classe : 4I*



## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE DE PLEIN EXERCICE

### CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE (stages de type 1)

Entre les soussignés :

**1/ L'Entreprise** .....

..... (Dénomination de l'entreprise, de l'institution, de l'administration publique,...)

Situé(e) à .....

..... (adresse – tél et fax – adresse électronique)

Secteur d'activités : .....

Forme juridique (\*) : .....

N° ONSS ou RC (\*) : .....

Représenté(e) par Madame/Monsieur : .....

Fonction : .....

(\*) le cas échéant

**2/ L'Etablissement scolaire :** *Institut de l'Instruction Chrétienne Abbaye de Flône* (Dénomination de l'établissement)

Situé(e) à : *Chaussée Romaine 2, 4540 Amay* (adresse – tél et fax – adresse électronique)

Représenté(e) par son chef d'établissement : *Monsieur Helmus P-Y (Directeur)* (Nom et prénom du chef d'établissement)

**3/ L'Elève** .....

..... (Nom et prénom)

Représenté par ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale .....

..... (Nom et prénom)

Adresse : .....

Cours d'Enquêtes, Visites et Séminaires : « Le jeune en recherche quant à son projet professionnel futur » / Mme Bernard / Institut de l'Instruction Chrétienne Abbaye de Flône.

Téléphone : .....

Né(e) le : ..... à .....

Inscrit dans l'établissement scolaire susmentionné en classe de .....

..... (année et forme)

dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, ci-dessous dénommé(e) le stagiaire;

il est convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> :** Droits et devoirs des parties concernées par le stage

Le stage suppose une relation tripartite entre l'établissement scolaire, l'élève (et ses parents ou ses représentants légaux s'il est mineur) et le milieu professionnel. Cette relation est régie par une convention dont le Gouvernement fixe le modèle.

- Le milieu professionnel s'engage à
  - réaliser une analyse de risque auxquels le stagiaire peut être exposé,
  - accueillir le stagiaire,
  - assurer l'encadrement du stagiaire en bon père de famille et lui désigner un «tuteur»,
  - lui offrir des opportunités de découverte du milieu professionnel,
  - respecter les objectifs du stage tels que définis par l'établissement scolaire,
  - respecter la planification des stages convenue avec l'établissement scolaire ainsi que le nombre d'heures à prester par jour et par stagiaire,
  - fournir au stagiaire les vêtements et équipements de sécurité si nécessaire,
  - informer l'établissement scolaire de toute absence du stagiaire et de tout autre problème pouvant apparaître au cours de la période de stage et de nature à influencer cette formation,
  - couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis du stagiaire par une police d'assurance,
  - être à même, à tout moment, de renseigner l'établissement scolaire quant à la localisation du stagiaire,
  - assurer la sécurité du stagiaire en tout temps.
- L'établissement scolaire s'engage à
  - définir, dans un document, le type de stage sollicité, sa durée et son horaire, les objectifs du stage,
  - préparer l'élève au stage et aux obligations et responsabilités qui y sont attachées,

- désigner un membre de son personnel (dénommé « maître de stage ») qui soit l'interlocuteur privilégié du milieu professionnel et du stagiaire,
  - informer le milieu professionnel de tout problème pouvant apparaître au cours de la période de stage et de nature à l'influencer,
  - couvrir par une police d'assurance la responsabilité civile du stagiaire et des maîtres de stage au sein du milieu professionnel, les accidents corporels pouvant survenir au stagiaire au sein du milieu professionnel, ainsi que sur les trajets domicile-milieu professionnel ou établissement scolaire-milieu professionnel, et les actes techniques que les maîtres de stages seraient amenés à poser dans les milieux professionnels,
  - assurer le suivi du stagiaire en établissant un lien régulier avec le milieu professionnel pour vérifier que le stage se passe dans de bonnes conditions,
  - intervenir en cas de problème (absentéisme, comportement non-adéquat, problèmes divers).
- Le stagiaire s'engage à
- se conformer au règlement en vigueur dans le milieu professionnel et aux dispositions dictées par des impératifs de sécurité,
  - respecter les horaires du stage, respecter les personnes en charge de sa guidance, se montrer actif et responsable,
  - ne pas dévoiler les informations à caractère confidentiel dont il aurait eu connaissance lors de son stage et à remettre au milieu professionnel, à la fin du stage, tout document, matériel ou équipement mis à sa disposition au cours du stage,
  - informer le maître de stage de tout problème de nature à influencer le bon déroulement du stage,
  - être toujours en possession de son carnet de stage,
  - demeurer toujours sous la guidance du tuteur ou d'un membre du personnel qualifié.

## **Article 2**

*Les objectifs de la formation sont définis dans un document ci-annexé. Ce document sera cosigné par le tuteur et par le maître de stage visés à l'article 5.*

### **Article 3**

*La présente convention prend cours le jeudi 23 avril 2026 et se terminera le jeudi 23 avril 2026 sauf accord des parties.*

*Sont joints en annexe, l'horaire et le calendrier du stage. Toute modification dans la durée et les dates prévues dans l'exécution du contrat de stage n'est autorisée qu'avec l'accord de tous les signataires de la présente convention et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.*

*En aucun cas, la présence du stagiaire ne pourra excéder 40 heures/semaine et 8 heures par jour, en ce compris les périodes de formation scolaire.*

*L'intervalle entre deux journées de stage doit être de 12 heures consécutives au moins. Les stages de nuit (c'est-à-dire entre 23 heures et 6 heures) et les stages organisés le dimanche sont interdits.*

### **Article 4**

*L'établissement scolaire désigne Madame Bernard Marie-Valentine*

*membre de son personnel, en qualité de "maître de stage" et lui confie le soin de suivre l'élève en stage, en concordance avec les objectifs poursuivis.*

*L'entreprise désigne Madame/Monsieur .....*

*qui occupe la fonction de: .....*

*en qualité de "tuteur", lequel partagera avec le maître de stage le soin d'accompagner le stagiaire, en concordance avec les objectifs poursuivis.*

## **Article 5**

- § 1<sup>er</sup>. *En cas de force majeure, le stagiaire qui ne peut se présenter dans l'entreprise avertit aussitôt l'établissement scolaire et l'entreprise.*
- § 2. *Le stagiaire informera le maître de stage de tout problème de nature à influencer le bon déroulement du stage.*
- § 3. *Dans les plus brefs délais, le tuteur informera l'établissement scolaire de toute absence du stagiaire ou de tout autre problème pouvant apparaître au cours de la période de stage dans l'entreprise et de nature à influencer cette formation.*
- § 4. *L'entreprise sera à même, à tout moment, de renseigner l'établissement scolaire quant à la localisation du stagiaire.*
- § 5. *Le maître de stage informera l'entreprise de tout problème pouvant apparaître au cours de la période de stage et de nature à influencer la formation du stagiaire.*
- § 6. *Les informations dont objet aux paragraphes 2, 3 et 5 doivent revêtir un caractère de confidentialité.*

## **Article 6**

*Le stagiaire continue de relever de la responsabilité de l'établissement scolaire où il est inscrit. Il n'exige entre lui et l'entreprise aucun engagement de louage de services.*

*Cette situation entraîne les conséquences suivantes :*

1. le stagiaire reste entièrement sous statut scolaire et, de ce fait, n'est ni rémunéré, ni assujetti à la législation sur la sécurité sociale;
2. en matière d'assurance:
  - le Pouvoir Organisateur et/ou le chef d'établissement veilleront à ce que leur contrat d'assurance couvre :
    - la responsabilité civile du stagiaire et des maîtres de stage au sein de l'entreprise;
    - les accidents corporels pouvant survenir au stagiaire au sein de l'entreprise, ainsi que sur les trajets domicile-entreprise ou établissement scolaire-entreprise;
    - les actes techniques que les maîtres de stage seraient amenés à poser dans les entreprises.

**Dénomination de la compagnie d'assurance : .....**

Numéro de police : .....

- l'entreprise vérifiera que son contrat d'assurance couvre bien sa responsabilité civile vis-à-vis du stagiaire. A défaut, elle fera en sorte qu'en soit ainsi.

Dénomination de la compagnie d'assurance : .....

Numéro de police : .....

## **Article 7**

*L'entreprise veille à fournir au stagiaire les vêtements et équipements de sécurité spécifiques à des tâches particulières.*

## **Article 8**

*L'entreprise est tenue d'avertir l'établissement scolaire et/ou l'organisme chargé de la tutelle sanitaire de tout problème de nature médicale constaté dans l'entreprise.*

## **Article 9**

*Le stagiaire accepte de se conformer au règlement en vigueur dans l'entreprise et aux dispositions dictées par des impératifs de sécurité.*

*Il s'engage, en outre, à ne pas dévoiler les informations à caractère confidentiel dont il aurait eu connaissance lors de son stage et à remettre à l'entreprise, à la fin du stage, tout document, matériel ou équipement mis à sa disposition au cours du stage.*

*Sur le lieu du stage, le stagiaire doit être en possession de son carnet de stage, lequel, validé par le responsable scolaire, devra préciser explicitement le lieu du stage, ainsi que les jours et heures de début et de fin des prestations, avec visa du tuteur en regard de ceux-ci.*

*De même, le stagiaire doit être en mesure de présenter sa convention de stage à toute demande formulée dans le cadre de la législation sociale.*

*Le stagiaire demeure toujours sous la guidance du tuteur ou d'un membre du personnel qualifié.*



## **Article 10**

*Il peut être mis fin à la convention de stage après concertation préalable entre toutes les parties. Elle peut être suspendue selon les mêmes modalités.*

## **Article 11**

*Sans préjudice des articles de la présente convention, les dispositions convenues entre les établissements d'enseignement et des organismes sectoriels ou autres restent d'application. Elles sont éventuellement annexées à la présente.*

*Fait en ..... exemplaires, le*

*Pour l'entreprise,*

*L'établissement scolaire,*

*Lu et approuvé,*

*Lu et approuvé,*

*Cachet de l'entreprise*

*Cachet de l'établissement*

*L'élève,*

*Les parents*

*Lu et approuvé,*

*ou la personne investie de l'autorité parentale*

*(pour le stagiaire mineur)*

*Lu et approuvé,*

| STAGES                                           | Type 1 : Observation et initiation                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Degrés                                           | 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degré                                                                                                                                                                                                                  |
| Objectifs                                        | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Découvrir un ou plusieurs métier(s) pour définir ou préciser un projet de formation ;</li> <li>2. S'initier à des activités professionnelles et/ou à la vie professionnelle ;</li> <li>3. Cibler ses intérêts.</li> </ol>       |
| Durées                                           | 4 semaines max. / degré                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Activités                                        | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participation à des essais et démonstrations.</li> <li>2. Assistance à des activités de production ;</li> <li>3. Rencontre avec des membres du milieu professionnel ;</li> </ol> <p><u>Aucune participation au travail!</u></p> |
| Prise en charge                                  | Milieu professionnel (ou CDC – CDR – CTA)                                                                                                                                                                                                                                 |
| Degré d'autonomie                                | Faible                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Horaires                                         | Horaire scolaire (sauf exceptions justifiées par le métier ou le milieu professionnel)                                                                                                                                                                                    |
| Aspects financiers                               | Sans objet                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Suivis assurés par l'établissement               | Au moins 1 jour sur 2 sous forme de visites, coups de téléphone, échanges de courriels...                                                                                                                                                                                 |
| Types d'évaluation dans l'établissement scolaire | Formative (en collaboration avec le milieu professionnel)                                                                                                                                                                                                                 |

*École Secondaire - Abbaye de Flône*

*Chaussée Romaine, 2*

*4540 Amay*



*Chers parents,*

*Dans le cadre de la formation optionnelle et du cours « d'Enquêtes Visites et Séminaires », nous proposons à nos élèves de quatrième dans la filière « techniques sociales » de vivre une journée auprès d'un professionnel dans le milieu social.*

*Cette journée d'observation a pour but de :*

- ⇒ aider le jeune dans son orientation en lui permettant de découvrir un milieu professionnel dans lequel il pourrait travailler plus tard.*
- ⇒ permettre de prendre un premier contact avec le monde du travail.*
- ⇒ récolter des informations, des documents et des témoignages afin de rédiger un rapport d'observation écrit sur un métier.*
- ⇒ confronter l'élève aux réalités du monde professionnel en se rendant compte des exigences et des contraintes de certaines professions.*
- ⇒ confirmer une orientation d'études.*

*Ce temps d'observation se déroulera durant **la journée du jeudi 23 avril 2026**. Cette courte période est un moment très important pour nos élèves.*

*Le jeune devra prendre contact lui-même pour trouver un stage d'observation (appel téléphonique ou envoi d'un mail) et se rendre sur son lieu de stage afin de faire signer la Convention de stage (stage non actif) par son tuteur/trice. Ce document sera à rendre au professeur d'E.V.S. une semaine avant la date butoir du stage (**pour le mercredi 15 avril 2026**).*

*Seul le professeur d'E.V.S. autorisera le lieu de stage du jeune.*

*Nous demandons à l'élève de se rendre par ses propres moyens sur son lieu de stage.*

*Chers parents, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations.  
Recevez nos sentiments les meilleurs.*

*Le professeur responsable : M-V. Bernard et la direction P-Y.Helmus.*